



**HAL**  
open science

## Le roi-soleil dans la France médiévale \*

Jean-Patrice Boudet

► **To cite this version:**

Jean-Patrice Boudet. Le roi-soleil dans la France médiévale \*. Micrologus. Nature, Sciences and Medieval Societies, 2004. hal-02487826

**HAL Id: hal-02487826**

**<https://hal.science/hal-02487826>**

Submitted on 21 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Patrice Boudet

### **Le roi-soleil dans la France médiévale\***

Dans sa préface au livre d'Anne Lombard-Jourdan, *Fleurs de lis et oriflamme, signes célestes du royaume de France*, Jacques Le Goff dit la chose suivante :

Les deux objets symboliques que s'appropriâ la monarchie française, par l'intermédiaire de l'abbaye de Saint-Denis, et qu'elle utilisa continûment à partir du XII<sup>e</sup> siècle, sont donc de très anciens objets sacrés christianisés. La fleur de lis succédant à la *crista* demeura comme elle un symbole solaire ; elle conduit à reconnaître que, dès le Moyen Âge, le roi de France était un roi-soleil<sup>1</sup>.

Et le même Jacques Le Goff ajoute, dans son monumental *Saint Louis* :

Il faut souligner la présence sur les vêtements [du sacre] des fleurs de lys d'or qui sont en train de devenir le symbole le plus sacré des insignes royaux et qui, selon une récente étude, seraient un symbole solaire. Saint Louis et probablement Philippe Auguste et Louis VIII avant lui sont déjà des rois-soleils<sup>2</sup>.

Ces deux citations de « l'ogre historien » ont le mérite de nous placer d'emblée au cœur d'un sujet sur lequel la bibliographie était fort mince avant la publication du livre d'Anne Lombard-Jourdan, et qui ne s'est jamais concentrée jusqu'à présent sur l'ensemble du Moyen Âge /456/ français<sup>3</sup>. Elles posent néanmoins, comme nous allons le voir, de sérieux problèmes de méthode, de sources et d'interprétation. Et il en va de même pour la thèse de philosophie de l'art sur l'image du soleil dans la monarchie française d'Ancien Régime, thèse soutenue par

---

\* Je remercie Josiane Barbier, Colette Beaune, Danielle Jacquart, Hélène Millet, Laurent Morelle et Nicolas Weill-Parot pour l'aide bibliographique qu'ils ont apportée à la rédaction de ce texte. L'étude de Geneviève Bühler-Thierry, « Lumière et pouvoir dans le haut Moyen Âge occidental. Célébration du pouvoir et métaphores lumineuses », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 116-2 (2004), 521-56, est parue en même temps que celle-ci et y apporte de très utiles compléments, notamment sur la période carolingienne.

1. A. Lombard-Jourdan, *Fleurs de lis et oriflamme, signes célestes du royaume de France*, Paris 1991, 6.

2. J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris 1996, 830.

3. Le principal article de référence, celui d'E. Kantorowicz, « *Oriens Augusti-Lever du Roi* », *Dumbarton Oaks Papers*, 17 (1963), 117-177, ne fait qu'effleurer le cadre de la France médiévale, alors que ceux d'A. Joly, « Le Roi-Soleil, histoire d'une image », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 38<sup>e</sup> année (1936), 213-235, et d'A.-M. Lecoq, « La symbolique de l'État. Les images de la monarchie des premiers Valois à Louis XIV », dans *Les lieux de mémoire*, dir. P. Nora, II.2, *La Nation*, Paris 1986, 145-192, accordent peu de place au Moyen Âge.

Pierre Talmant à l'Université de Paris I en 1994 et malheureusement non publiée<sup>4</sup>, mais dont l'auteur a tiré deux articles suggestifs<sup>5</sup>. En outre, les travaux de Pierre Talmant prennent comme point de départ le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, alors qui faut évidemment remonter beaucoup plus haut pour essayer de retracer les différentes étapes de la genèse du thème du roi-soleil dans la France médiévale : entreprise téméraire pour laquelle je ne prétends aboutir qu'à un bilan fort provisoire et lancer quelques pistes de recherche.

### **Fleurs de lys et royauté solaire, ou les pièges de l'anachronisme**

Faisons d'abord un sort aux fleurs de lys et à leur signification prétendument solaire. D'après Anne Lombard-Jourdan, la fleur de lys des Capétiens dérive de la *crista* (+), symbole du soleil à son lever, adopté par Constantin puis par les rois mérovingiens et carolingiens<sup>6</sup>. Cette historienne affirme même que « Pépin le Bref, premier des Carolingiens, hésita [...] à usurper le pouvoir parce qu'il n'était pas de la famille des *cristati*, c'est-à-dire "fils du /457/ soleil", comme les Mérovingiens »<sup>7</sup>. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour prendre parti sur ces interprétations, mais je me demande tout de même s'il elles ne comportent pas une bonne part d'anachronisme. En tout cas, parmi les nombreux documents qu'évoque Anne Lombard-Jourdan et quoi qu'elle en dise, aucun texte du haut Moyen Âge n'assimile d'une façon claire le roi des Francs au soleil. Un passage de la fameuse lettre de saint Avit à Clovis au sujet de son baptême, certes, fait dire à Anne Lombard-Jourdan « que le roi mérovingien, devenu chrétien, est mieux qu'un "soleil levant": il est un vrai soleil à son zénith ». Mais la traduction de ce passage n'est guère évidente. Voyons le texte latin :

*Illustrat tuum quoque orbem claritas sua, et occiduis partibus in rege non novi jubaris lumen effulgerat.*

Voici la traduction d'Anne Lombard-Jourdan :

Ta clarté illumine le monde où tu vis et l'éclat d'un soleil déjà haut resplendit dans son roi sur l'Occident<sup>8</sup>.

Mais la traduction de Georges Tessier était fort différente :

L'Occident, grâce à vous, brille aussi d'un éclat propre et voit un de ses souverains resplendir d'une lumière non nouvelle<sup>9</sup>.

---

4. P. Talmant, *Le soleil des rois. L'image du soleil dans la monarchie d'Ancien Régime : une figure du pouvoir*, thèse de l'Université de Paris I sous la dir. de Gilbert Lascault, avril 1994.

5. P. Talmant, « Iconologie politique. Le soleil, le Christ et le roi très chrétien : une figure du pouvoir au XIV<sup>e</sup> siècle », *Histoire de l'art*, 37/38 (mai 1997), 25-40 ; Id., « Le soleil, un emblème redoutable : une lecture typologique de la crise de folie du roi Charles VI », *Journal of Medieval History*, 24 (1998), 53-60.

6. Lombard-Jourdan, *Fleurs de lis*, 87 et ss.

7. *Ibid.*, 102.

8. *Ibid.*, 97.

Et il en va de même de celle de Michel Rouche :

Sa clarté [celle de la foi chrétienne, qui règne déjà en Grèce] illumine aussi ton empire et en Occident l'éclat d'une gloire qui n'est pas nouvelle fulgure sur un roi qui n'est pas nouveau<sup>10</sup>.

Et voici celle que je propose :

Sa clarté [celle de la foi chrétienne, qui règne déjà en Grèce] illumine aussi ton monde et l'éclat d'une lumière qui n'est pas nouvelle respandit en Occident sur un [nouveau] roi.  
/458/

Même en admettant que *jubaris lumen* puisse désigner ici la lumière du soleil, il me semble en effet que le sens est le suivant : par son baptême, Clovis contribue à étendre la lumière de la foi chrétienne sur l'Occident, alors qu'elle n'éclairait auparavant que l'Orient. Cette lumière ne doit donc pas être identifiée à Clovis, mais à la foi dans le Christ, soleil de justice (MI, 3,20 ; Sg, 5, 6), dont la liturgie latine évoque à plusieurs reprises la naissance (le baptême de Clovis a eu lieu, rappelons-le, un 25 décembre) comme le lever du soleil<sup>11</sup>.

Quant aux fleurs de lys, qui sont intégrées à l'héraldique capétienne à partir du XIIe siècle<sup>12</sup>, rien ne dit qu'elles aient été considérées comme un signe à la fois royal et solaire avant le XIVe siècle. Les *ordines* du sacre et la littérature de propagande consacrée à la symbolique des lys sont muets sur ce point. En 1338 encore, dans son *Roman de la fleur de lis*, une allégorie politique de 1 331 vers, le moine cistercien Guillaume de Digulleville ne va guère loin dans la comparaison entre les lys et le soleil :

E tu encore plus requiers  
Que plus assés sont les draps chiers,  
Dont le ciel est et le soleil  
Que n'est le lis tout le plus bel<sup>13</sup>.

À la fin du poème (v. 1230-1313), l'auteur invite le roi Philippe VI de Valois à observer que les fleurs de lys qui composent les armes de France ont une couleur éclatante grâce aux rayons du soleil qui rentrent par une courtine dans le palais royal, mais il ne se risque à aucune comparaison explicite entre les lys et l'astre du jour. Il faut donc attendre 1377 et le superbe préambule de l'acte de fondation, par Charles V, du couvent des Célestins de Limay, /459/ pour assister à une véritable

---

9. G. Tessier, *Le baptême de Clovis*, Paris 1964, 120.

10. M. Rouche, *Clovis*, Paris 1996, 398.

11. Voir E. Kantorowicz, « Dante's "Two Suns" », dans *Semitic and Oriental Studies. A Volume Presented to William Popper*, W.J. Fischel éd., Berkeley/Los Angeles 1951, 217-231 (227-29), réimpr. dans Id., *Selected Studies*, New York 1965, 333-35.

12. H. Pinoteau, « La création des armes de France au XIIe siècle », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, années 1980-1981, 87-99.

13. A. Piaget, « Un poème inédit de Guillaume de Diguleville : le *Roman de la fleur de lis* », *Romania*, LXII (1936), 317-358 (330, v. 277-280). Sur le sens de cette pièce, voir E. Faral, « Guillaume de Diguleville, moine de Chaalis », dans *Histoire littéraire de la France*, XXXIX (1962), 1-132 (89-105).

assimilation des trois fleurs de lys, non seulement à la Trinité, mais aussi au « soleil de la divinité » qui brille sur toute la terre :

De même que les trois personnes du Père, du Verbe et de l'Esprit ne font qu'un, les trois fleurs [de lys] préfigurent mystérieusement un signe unique ; et de la même manière que le soleil de la divinité illumine du haut de l'empyrée le monde entier, ces trois fleurs, placées sur champ d'azur, resplendissent plus glorieusement sur toute la terre et éblouissent d'une clarté plus vive<sup>14</sup>.

Et l'on remarquera qu'ici, la comparaison entre les lys et le soleil n'implique aucunement une identification entre le roi de France et un astre du jour que l'auteur de l'acte place au sommet de l'empyrée, dans la sphère divine. Autrement dit, même si l'on admet, ce qui n'est guère évident<sup>15</sup>, que les lys puissent être interprétées au Moyen Âge comme un symbole solaire, il ne s'ensuit pas que le prince qui porte ces lys soit considéré par ses contemporains comme un roi-soleil. Les remarques de Jacques Le Goff, qui se réfèrent à l'omniprésence des lys dans le costume du sacre du roi de France à partir de Philippe Auguste, relèvent donc, me semble-t-il, du syllogisme, et même de l'anachronisme. Il faut par conséquent nous tourner vers d'autres pistes pour trouver des indices probants de la genèse médiévale du caractère solaire de la royauté française. /460/

### **De Charlemagne à Charles VIII : un roi « radieux comme le soleil »**

Après l'éclosion de la théologie solaire des empereurs romains, le soleil réapparaît en Occident dans la rhétorique politique à l'époque de Charlemagne. L'assimilation de celui-ci, dans le poème *De Karolo rege et Leone papa*, composé en 799 alors que Léon III s'était réfugié à Paderborn sous la protection du roi des Francs, à un « phare de l'Europe », à un nouveau David qui répand, comme son nom l'indique, une *cara lux*, une « chère lumière » plus resplendissante que le soleil – car si l'astre est parfois voilé par les nuages, lui, Charles, brille éternellement –, montre les velléités de certains membres de l'entourage du futur empereur d'Occident en la matière<sup>16</sup>.

---

14. A Moutié, « Charte de fondation des Célestins de Limay, près Mantes, par Charles V en 1376 [sic] », *Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France*, IV (1857), 245 : « Ut, sicut Pater, Verbum et Spiritus, hii tres unum sunt, sic tres flores unum signum mysterialiter prefigurant ; et sicut Sol divinitatis celo residens empyreo illuminat omnem mundum, sic azurem situati colorem, in omnem terram enitescunt pulchrius et lumine prefulgent clariore. » La grande initiale historiée K, située au début de l'acte, est reproduite dans Lombard-Jourdan, *Fleurs de lis*, 42. Charles V, à genoux sous l'écu de France, y présente le diplôme à quatre moines célestins agenouillés sous la protection de la Trinité. La miniature illustre la mystique trinitaire du roi mais la symbolique solaire en est absente.

15. Mon point de vue rejoint ici celui de C. Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris 1985, 237 et ss., dont la prudence à l'égard de toute interprétation non corroborée par les sources médiévales me paraît salutaire.

16. *De Karolo rege et Leone papa*, Text und Übersetzung von Franz Brunhölzl, Paderborn 1999, 10 [60]-12 [62], v. 10-26 et 53-56, qui corrige le texte des *Monumenta Germaniae Historica, Poetae latini aevi Carolini*, E. Duemmler éd., I, Berlin, 1881, 366-67 : « Vela movet placidus tremulis cita flatibus Euris,/ Cogens me rapido nunc tendere in ardua gressu./ Europae quo celsa pharus cum luce

Ce poème n'est conservé cependant que dans un seul manuscrit qui appartenait autrefois à l'abbaye de Saint-Gall, où il a pu être consulté par le moine Notker, auteur, vers 880, des *Gesta Karoli Magni*, dans lequel Charlemagne est décrit comme « le plus illustre des rois, radieux comme le soleil à son lever »<sup>17</sup>. Et en dehors de Louis Le Pieux<sup>18</sup>, /461/ l'on ne trouve plus par la suite, à ma connaissance, une telle comparaison appliquée à un roi des Francs puis à un roi de France avant le XIIIe siècle.

La principale raison de ce long déficit se laisse assez facilement deviner : en dehors de deux souverains qui bénéficièrent d'un charisme exceptionnel, Charlemagne et Saint Louis, les carolingiens et les capétiens n'eurent pas vraiment les moyens de revendiquer un pouvoir universel. Le symbolisme prôné par les partisans de la réforme grégorienne et de la théocratie pontificale voulait, comme on le sait, que le soleil signifiât le pouvoir spirituel et la lune, dépendante de la lumière de l'astre du jour, le pouvoir temporel<sup>19</sup>. Face aux prétentions universalistes du pape et de l'empereur byzantin, des tentatives de réappropriation du symbole solaire par les rois de Sicile, les empereurs d'Occident et certains candidats à l'Empire, se manifestent, au XIIe siècle, au temps de Roger II et de Frédéric Barberousse, et plus encore, au siècle suivant, sous l'égide de Frédéric II Hohenstaufen et d'Alphonse X de Castille<sup>20</sup>. Face à cette redoutable concurrence, aucun roi de France ne semble avoir été en mesure de faire le poids avant Saint Louis.

---

coruscat./ Spargit ad astra suum Karolus rex nomen opimum./ Sol nitet ecce suis radiis : sic denique David/ Inlustrat magno pietatis lumine terras./ Res tamen una duos variando separat istos./ Et vice disjuncti mutata saepe feruntur./ Illum aliquando tegunt nimbo nubila tractu./ Hunc ullae numquam possunt variare procellae :/ Ille caret proprio bisseis lumine horis./ Iste suam aeterno conservat sidere lucem./ Pace nitet laeta, pariter pietate redundans/ Nescit habere pio lapsurum lumine casum./ Vultu hilari, ore nitet, semper quoque fronte serena/ Fulget et aeterno pietatis lumine Phoebum/ Vincit, ab occasu dispergens nomen in ortum. [...] Strenuus ingenio Karolus, sapiensque, modestus./ Insignis studio, resplendens mente sagace./ Nomen et hoc merito Karolus sortitur in orbe./ Haec cara est populis lux et sapientia terris... » R. Folz, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Paris 1950, 3, n. 16, remarque que le jeu de mots étymologique du v. 56, (*Karolus = cara lux*) s'imposera dans la légende ultérieure avec la variante *clara lux*. Nous le verrons *infra* appliqué à Charles V et Charles VI.

17. Notker der Stammler, *Taten Kaiser Karls des Grossen*, H. F. Haefele éd., Berlin 1959 (*Monumenta Germaniae Historica. Scriptores rerum Germanicarum, nova series*, 12), 56-57 : « Stabat autem gloriosissimus regum Karolus juxta fenestram lucidissimam, radiant sicut Sol in ortu suo, gemmis et auro conspicuus, innixus super Heitonem, hoc quippe nomen erat episcopi ad Constantinopolim quondam destinati. » Voir R. Morrissey, *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris 1997, 61.

18. G. Bühner-Thierry, « Lumière et pouvoir dans le haut Moyen Âge occidental », 549-50.

19. Voir notamment O. Hageneder, « Das Sonne-Mond-Gleichnis bei Innocenz'III. Versuch einer teilweisen Neuinterpretation », art. de 1967 trad. en italien dans Id., *Il sole e la luna. Papato, impero e regni nella teoria e nella prassi dei secoli XII e XIII*, Milano 2000, 33-68, et la contribution de D. Quagliani dans le présent volume.

20. Voir H. Fichtenau, *Arenga. Spätantike und Mittelalter im Spiegel von ur Kundenformeln*, Graz/Koln 1957, 34 et ss. ; E. Kantorowicz, *L'empereur Frédéric II*, trad. fr., Paris 1987, 618 ; Id., « Dante's "Two Suns" », art. cit. ; « Id., « *Oriens Augusti* », art. cit., 150-164 ; M. Maconi, *Federico II. Sacralità e potere*, Genova 1994, 19-40 ; A. Dominguez Rodriguez, « El *Officium Salomonis* de Carlos V en el Monasterio de El Escorial. Alfonso X y el planeta Sol. Absolutismo monárquico y hermetismo », *Reales Sitios*, XXII (1985), 11-28.

Mireille Chazan a récemment fait la récolte des comparaisons de Louis IX avec le soleil qui apparaissent peu après sa mort, en 1270, dans la littérature hagiographique visant à sa canonisation, et dans les *Gesta sancte memorie Ludovici regis Francie* de Guillaume /462/ de Nangis<sup>21</sup>. S'inspirant du dominicain Geoffroy de Beaulieu, confesseur du roi, Guillaume de Nangis affirme qu'à « son époque [celle du roi Louis], le trône du royaume de France brillait devant tous et à la vue de tous comme le soleil. Et comme le soleil diffuse partout ses rayons, ainsi se diffusaient les bienfaits et les exemples de sa lumineuse charité et de sa chaleur.<sup>22</sup>» Vers 1280, dans le prologue de sa *Vita et miracula sancti Ludovici*, Guillaume de Chartres est plus prolixe et surenchérit :

Un nouveau soleil s'est levé à l'Occident, dispensant au monde les rayons de sa lumière et de sa chaleur ; il a disparu au midi et n'a pas tiédi à son coucher, mais, attisant la fournaise du feu et de la lumière pour produire la chaleur, il a laissé une lumière douce et agréable aux yeux. Ainsi, nous pouvons comprendre le sens spirituel de ce soleil : comme un soleil brillant parmi les princes de ce siècle et les dirigeants de ce monde, comme le soleil resplendissant parmi les astres, le roi de France Louis, de célèbre et illustre mémoire, s'est levé à l'Occident, illuminant le monde entier par les rayons de sa vie lumineuse ; se couchant en Afrique, comme le soleil à midi est plein de chaleur et, de ses rayons, éblouit les yeux, ainsi il a resplendi en mourant, brûlant de la ferveur de la foi et de l'amour divin, éclairant tous par la sainteté de ses mérites et de ses œuvres ; après son coucher, il n'a pas cessé de luire par le rayonnement de ses miracles manifestes<sup>23</sup>.

/463/

Comme l'a bien montré Mireille Chazan, cette campagne de « solarisation » de Louis IX s'inscrit, au-delà même de la préparation de son dossier de canonisation, dans le contexte d'une rhétorique de la souveraineté universelle et dans un projet politique visant à la translation de l'Empire au « roi très chrétien ». Mais la captation de l'héritage charismatique de Saint Louis par la royauté française n'a pas profité aussi pleinement que l'on pourrait le croire à la monarchie<sup>24</sup>, et la prise en compte de la symbolique solaire par un roi de France ou par son entourage, du vivant même du souverain concerné, n'est pas antérieure à l'avènement des Valois.

La présence du soleil dans la symbolique de l'État français à partir de 1328 est d'abord discrète et épisodique. Un soleil d'or à visage humain se trouve sur le cimier surplombant le heaume et l'écu de Philippe VI, figurés sur une table pliante

---

21. M. Chazan, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France », dans *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée*, Paris 1999, 472-75.

22. Trad. M. Chazan, *ibid.*, 472. Voici le texte latin : « [ita] thronus regni Francie temporibus suis sicut Sol in conspectu omnium renitebat respectu ceterorum. Et sicut Sol suos ubique diffundit radios, sic ab ipso diffundebantur ubique beneficia sue lumineuse charitatis et caloris exempla. »

23. Trad. M. Chazan, *ibid.*, 473. Texte latin : « Nam Sol novus ortus in partibus occiduis, ac per orbem diffundens suis radios luminis et caloris, nec in meridiano occubens, in ipso occasu non tepuit ; sed fornacem fervoris et lucis in operibus ardoris custodiens dulce lumen et delectabilis sanis oculis dereliquit. Si quidem possumus per Solem spiritualiter intelligere Solem lucentem inter seculi principes et rectores mundi velut Solem inter sidera fulgentem, illum scilicet recolende et preclare memorie regem Francie Ludovicum, qui in occidente exortus orbem terre lumineuse vite sue illustrans radii in partibus africanis occumbens, sicut Sol in meridie calor viget, et radii suis offuscat oculos, sic effulsit moriens, ardens fervore fidei et amoris divini, et lucens omnibus meritorum et operum sanctitate ; post occasum etiam lucere non desinens miraculorum evidentium claritate. »

24. Voir sur ce point Beaune, *Naissance*, 140-153.

conservée dans l'hôtel de ville de Lunebourg, en Brunswick<sup>25</sup>. Les chevaliers de l'ordre de l'Étoile, créé par Jean II en 1351, portent une étoile blanche, dans laquelle s'inscrit une rondelle d'azur, au milieu de laquelle se trouve un petit soleil d'or<sup>26</sup>. L'étoile en question est la *stella maris* d'un ordre dédié à la Vierge, mais aussi l'étoile des mages, signe de la naissance du Christ, soleil de justice, d'où, sans doute, la présence de ce petit soleil au centre de l'étoile, qu'une miniature de l'exemplaire des *Grandes Chroniques de France* réalisé pour Charles V représente d'une façon maladroite mais significative (planche I)<sup>27</sup>. L'ordre de l'Étoile disparaît pratiquement après le /464/ désastre de Poitiers, ce qui n'empêche pas les corps célestes d'être utilisés comme des symboles politiques au profit de la royauté française, puisqu'un *Dit du soleil et de la lune*, composé entre 1356 et 1360, pendant la captivité de Jean le Bon en Angleterre, considère Clovis comme le « soleil premerain » de la monarchie et se plaint que la lune (Edouard III) tienne le soleil actuel (Jean II) « en sa forteresse »<sup>28</sup>. Conformément à l'opinion formulée au même moment dans la *Complainte de la bataille de Poitiers*<sup>29</sup>, l'auteur anonyme du poème juge les nobles « courtois » qui « deviennent vilains » responsables de la défaite française, et la pièce s'achève par un appel au rétablissement de la paix et de l'ordre naturel des choses qui régnait dans le monde avant le XIV<sup>e</sup> siècle :

Ainsi court ceste pestilence  
Sur ces planettes d'une excence  
Qu'il n'y a clarté ne lumiere.  
La lune y a mis difference  
Qui au soleil a fait deffence  
De faire luire sa baniere.  
Or fait tout ce devant derriere  
Le monde en mainte maniere. [...]

---

25. Lombard-Jourdan, *Fleurs de lis*, 115-16.

26. L'ordonnance de création de l'ordre est perdue, mais le costume de ses membres est décrit minutieusement dans la lettre « de par le roi » du 6 novembre 1351, adressée à un membre de la famille royale et publiée dans les *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, II, Paris 1729, 465-66. Sur l'ordre de l'Étoile et ce costume, voir S.M. Newton, *Fashion in the age of the Black Prince : A study of the years 1340-1365*, Woodbridge 1980, 47-49, et D. Bessen, « Wishing upon a Star : King John, the Order of the Star, and Politics », *Proceedings of the Illinois Medieval Association*, 3 (1986), 193-206. La devise que l'on attribue à l'ordre, « Monstrant regibus astra viam », rapportée par C. Paradin, *Devises héroïques et emblèmes*, Paris 1622, 16 (1<sup>ère</sup> éd. Lyon 1557), est peut-être apocryphe.

27. Paris, BNF, ms fr. 2813, fol. 394. A.D. Hedeman, *The Royal Image. Illustrations of the Grandes Chroniques de France, 1274-1422*, Berkeley et al. 1991, 107-09, pense que les étoiles placées sur la poitrine des chevaliers ont été réalisées en deux temps, « les étoiles dorées » peintes à l'origine ayant été ensuite élargies en bleu. En fait, il me semble que ces « étoiles dorées » sont des petits soleils d'or et que le miniaturiste s'est senti obligé de représenter les étoiles en bleu foncé et d'une manière surdimensionnée, afin de mieux distinguer ces étoiles des soleils qu'elles entourent.

28. Ce poème de 216 vers est édité et commenté par H. Petersen Dyggve, « Le manuscrit français 1708 de la Bibliothèque nationale », *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXIX (1938), 34-49. Le soleil, la lune et Gemini (le dauphin Charles) y sont clairement identifiables, mais les autres symboles astraux que l'on rencontre dans le poème sont beaucoup plus obscurs.

29. C. de Beaurepaire éd., *Bibliothèque de l'École des chartes*, 12 (1851), 257-263. Voir A. Coville, « Complainte sur la bataille de Poitiers », dans *Histoire littéraire de la France*, XXXVIII (1949), 315-324.

## Le roi-soleil dans la France médiévale

Bon fait avoir pensee estable  
Pour aller au regne durable,  
Car puis qu'on passe cinquant ans  
Passé sont li fait delitable  
Qui est en cest siecle regnans,  
Car je croy qu'il soit desirans /465/  
Que le soleil ne soit luisans.  
Et se mon parler est tout poissans  
Qu'entre les Angloiz et les Frans  
Mette paix bone et veritable.

À la génération suivante, cette thématique trouve son prolongement logique dans l'entourage de Charles V qui, dans le prologue du *Somnium Viridarii* (1376), est le premier roi de France explicitement comparé, de son vivant, à un « soleil de justice sur un trône resplendissant »<sup>30</sup>. Mais la traduction française du *Somnium*, le *Songe du Vergier* (1378), marque un relatif recul sur ce point de la part de l'auteur supposé des deux textes, Evrart de Trémaugon, puisque le roi sage n'y est plus un « soleil de justice » mais une « vraie et claire lumière de pais, de justice et de verité », l'auteur reprenant à son compte l'étymologie du nom de Charles, que nous avons vu appliquée à Charlemagne :

Et me sambloient toutes deux [les deux reines allégoriques, Puissance Spirituelle et Puissance Seculiere] de maniere assez piteuse, car, en gemissent et en plourent, vers vous s'enclinoient tres humblement, en disant : « A toy, roy de France, nous fuions et recourons, comme au plus tres crestian et tres souverain prince des Crestians, qui aimes Diex et Sainte Eglise, qui es vraie lumiere de pais et de justice, et ce divise et senefie le nom que tu portes, car entre lez roys de France qui eurent en nom Charles, tu es le V<sup>me</sup>, et en latin, *Karolus interpretatur quasi clara lux*, Charles est enterpreté clere lumiere<sup>31</sup>. »

Philippe de Mézières rappelle la même étymologie dans le *Songe du vieil Pelerin* (1389)<sup>32</sup>, et le thème du roi de France, soleil de justice, réapparaît au cours du Grand Schisme d'Occident, dans la rhétorique discursive des membres de l'Université de /466/ Paris : en 1396, dans leur première appellation contre Benoît XIII, ils comparent respectivement Charles VI au soleil de justice et les ducs et princes de la maison de France aux étoiles fixes qui resplendent dans la lumière de la foi orthodoxe<sup>33</sup> ; en 1409, lorsque les délégués de l'Université arrivent au concile de Pise, l'archevêque de Gênes dit du même souverain qu'il « vient du ciel et scintille plus brillamment que le soleil [...], nous illumine » et « peut à bon droit

---

30. M. Schnerb-Lièvre éd., Paris 1993, I, 4, § 7 : « dominum Karolum Quintum hoc nomine, velud solem justicie super cathedram refulgentem ».

31. *Songe du Vergier*, M. Schnerb-Lièvre éd., Paris 1982, I, 4-5, § 7 et 8 du prologue.

32. G.W. Coopland éd., Cambridge 1969, II, 131 : « je treuve par droit nom de baptesme que tu es appellé Lumiere, car Charles, en latin, qui est Karolus, selon son interpretacion, vault autant a dire comme *clara lux*, cliere lumiere [*cara lux*, chiere lumiere : variante des mss B et C, meilleurs que le ms de base de l'éd. Coopland]. »

33. « Serenissimum regem Francorum, Solem justicie, illustres duces ceterosque principes domus Francie stellas fixas in luce orthodoxe religionis clarissimo resplendentes fulgore », Paris, BNF, ms lat. 14643, fol. 310. Ce texte a été édité par Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, IV, Paris 1668, 803-820 (806 pour le passage cité).

être appelé le roi de gloire »<sup>34</sup>. On assiste ainsi, au temps du Grand Schisme, à une tentative de captation du symbole solaire au profit du roi de France et aux dépens de la papauté. Il est vrai que Benoît XIII, le pape récalcitrant qui joua un rôle crucial dans la prolongation du schisme, s'appelait Pedro de Luna, et que nombreux furent ceux qui devaient souscrire à l'opinion, attribuée faussement à Jean Gerson, selon laquelle « il n'y avait que l'éclipse de cette lune fatale qui pût donner la paix à l'Église »<sup>35</sup>... Une fois levé, lors du concile de Constance, l'obstacle de ce malencontreux « pape de la lune », la métaphore classique des deux luminaires reprit de la vigueur, comme en témoigne le sermon de Pierre d'Ailly pour la Toussaint de 1416<sup>36</sup>. /467/

Entre temps, le soleil était devenu, en compagnie du cerf – autre emblème chrétien –, un enjeu symbolique d'une importance croissante dans le conflit franco-anglais. Tandis que Charles VI adopte, en plus du fameux cerf volant, le soleil d'or comme devise chevaleresque au début de son règne et au temps des Marmousets, notamment lors de l'entrée solennelle de la reine Isabeau de Bavière à Paris, en 1389<sup>37</sup>, Richard II se munit d'un soleil brillant porté par un cerf blanc, alors que son étendard est parsemé de dix soleils *in splendor* avec un cerf blanc couché<sup>38</sup>. En 1399 et en 1412, les rayons de soleil d'or se retrouvent sur des

---

34. H. Von der Hardt, *Magnum œcumenicum Constantiense concilium*, Frankfurt/Leipzig 1697, II, 801, cité par J. Leclercq, « L'idée de royauté du Christ pendant le Grand Schisme d'Occident », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 24 (1949), 260.

35. Voir notamment les poèmes d'Eustache Deschamps contre Benoît XIII, « le pape de la lune », dont la présence encombrante éclipse le soleil de la foi et annonce l'avènement de l'Antéchrist : Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, Le Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud éd., 11 vol., Paris 1878-1904, V, 165-67, et VI, 281-83 ; J.-P. Boudet et H. Millet (dir.), *Eustache Deschamps en son temps*, Paris 1997, 104-05 et 116-17. Sur l'application à Benoît XIII de la prophétie *Luna auferetur, quando Sol orietur*, voir R. Rusconi, *L'attesa della fine. Crisi della società, profezia ed Apocalisse in Italia al tempo del grande scisma d'Occidente (1378-1417)*, Roma 1979, 216, et H. Millet, « Le cardinal Martin de Zalba († 1403) face aux prophéties du Grand Schisme d'Occident », *Mélanges de l'École Française de Rome. Moyen Âge*, 98 (1986), 278 et 288.

36. Sur ce sermon qui réactualise la vieille métaphore assimilant le soleil à la dignité papale et la lune à la majesté impériale ou royale, voir B. Guenée, *Entre l'Église et l'État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris 1987, 289-290. Ce texte est édité par P. Tschackert, *Peter von Ailli (Petrus de Alliaco). Zur Geschichte des grossen abendländischen Schisma und der Reformconcilien von Pisa und Constanz*, Gotha 1877, 41\*-50\*.

37. Voir C. Beaune, « Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Âge : les devises royales vers 1400 », *Revue des Sciences humaines*, 183 (1981), 125-146, et L. Hablot, *La devise, mise en scène du prince, mise en scène du pouvoir. Les devises emblématiques en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, thèse dactyl. de l'Université de Poitiers 2001, III, 550-57. Au moment de l'entrée d'Isabeau, Froissart rapporte dans ses *Chroniques* que la devise du roi et des chevaliers de son entourage était le « ray du soleil d'or » (*Œuvres de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, XIV, Bruxelles 1872, 8 et 21), sans faire le rapprochement avec son propre roman *Meliador*, dont le héros chevaleresque avait pourtant pour emblème le soleil d'or sur fond azur.

38. J. Gough Nichols, « Observations on the Heraldic Devices discovered on the Effigies of Richard the Second and his Queen in Westminster Abbey », *Archæologia*, XXIX (1841), 47-48 ; E. Kantorowicz, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, trad. fr., Paris 1989, 379, n. 18 et pl. 4. Le soleil rayonnant et sortant des nuages était déjà porté par Edouard III à partir de 1348, à l'imitation de son fils, le Prince Noir. Sur une lettrine d'un traité contre les Lollards, le *Liber contra XII errores et hereses Lollardorum* (Cambridge, Trinity Hall, ms 17, fol. 1), composé vers 1395, Richard II porte au cou un soleil d'or, que le texte considère comme un attribut de la justice royale : voir Hablot, *La devise*, III, 556.

étendards de Charles VI<sup>39</sup>. En 1431, lors de la première entrée d'Henri VI à Paris, la doublure du ciel porté au-dessus du roi par les échevins de la ville comporte « une lune et un soleil d'or, semé d'estoilles d'or »<sup>40</sup>. En 1437, lors de sa première entrée à Paris, Charles VII adopte la devise du soleil sur son étendard, et en 1449, lors de son entrée à Rouen, les six cents « lances » qui l'accompagnent portent le soleil d'or sur leur panonceau, et /468/ l'étendard du roi, en satin vermeil, figure un saint Michel semé de soleils d'or<sup>41</sup>. Cet étendard reste identique à la fin du règne de Charles VII et sous Louis XI<sup>42</sup>, qui crée par ailleurs l'écu d'or au soleil en 1475, peu après la paix de Picquigny, conclue avec Edouard IV d'Angleterre<sup>43</sup>.

Jusque là, le soleil n'est cependant qu'un signe parmi d'autres de la souveraineté du roi de France. Le règne de Charles VIII marque un tournant à cet égard, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Au début du règne, la régente Anne de Beaujeu est désignée comme « aurore du soleil de justice »<sup>44</sup>. Lors de la première entrée du jeune roi à Paris, en 1484, on assiste à un mariage spectaculaire entre les symboliques solaire et liliale : la porte Saint-Denis par laquelle il pénètre dans la capitale est ornée d'une tente avec un « soleil de grande reluisance, un lys entrelassé parmy, ou avoit sur chacune branche les vertus »<sup>45</sup>. En 1486, peu après le début de la « guerre folle », un parisien anonyme désigne le roi par l'expression « roïal souloil »<sup>46</sup>. En 1489, les rais du soleil font tellement partie de l'emblématique royale que l'imprimeur Pierre Le Rouge, dans son édition de la *Mer des histoires*, en revêt le caparaçon du cheval de Clovis, qui piétine une bannière impériale<sup>47</sup>. /469/ Quant au portrait équestre de Charles VIII, placé en frontispice du poème composé par un certain Bénart, vers 1496-1497 (planche II), il constitue le point d'aboutissement de cette évolution. Le roi y est représenté en armure, son cheval portant les armes du royaume de Jérusalem (croix pattée de sable sur fond blanc : allusion au titre acquis par le roi en Italie) ; il porte lui-même une couronne impériale fermée, surmontée d'un soleil d'or. Ce soleil représente la

---

39. J.-B. de Vaivre, « À propos des devises de Charles VI », *Bulletin monumental*, 141 (1983), 95.

40. B. Guenée et F. Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris 1968, 66.

41. *Les Chroniques du roi Charles VII par Gilles Le Bouvier dit le Héraut Berry*, H. Courteault et L. Celier éd., Paris 1979, 342 ; Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, Vallet de Viriville éd., Paris 1858, II, 165-66.

42. Voir J.-B. de Vaivre, « Les cerfs ailés et la tapisserie de Rouen », *Gazette des Beaux-Arts*, 100 (1982), 93-108, notamment 100 et 106-07, n. 43. La symbolique solaire tient aussi une certaine place chez le roi René d'Anjou, dont l'ordre du Croissant, fondé en 1448, a pour devise LOS (anagramme de SOL) EN CROISSANT et dont les chevaliers portent à leur chapeau un soleil d'or et les écuyers un soleil d'argent : voir Lombard-Jourdan, *Fleurs de lis*, 113-14.

43. A. Blanchet et A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, II, Paris 1916, 299 et ss.

44. Y. Labande-Mailfert, « L'épée dite "flamboyante" de Charles VIII », *Bulletin monumental*, 108 (1950), 100.

45. Guenée et Lehoux, *Les entrées royales*, 111.

46. *Harangue de la France au roi, au nom de la ville de Paris*, ms Paris, BNF, fr. 1192, fol. 5v-6 : « Et que depuis ton joyeux advenement a la couronne, plusieurs grans troubles et vapeurs tenebreux se sont elevez et assamblez, pour ofuscquer la clarté de ton roïal souloil... » L'expression est reprise un peu plus loin dans le même contexte.

47. Paris, BNF, Rés. Vélin 677, fol. 137v. Voir Talmant, *Le soleil des rois*, 249. Sur ce splendide exemplaire enluminé de la *Mer des histoires*, voir R. Brun, « La *Mer des histoires* de Pierre Le Rouge offerte à Charles VIII », dans *Humanisme actif. Mélanges... offerts à Julien Cain*, II, Paris 1968, 191-97, et U. Baurmeister et M.-P. Laffitte, *Des livres et des rois. La bibliothèque royale de Blois*, Paris 1992, 96-99.

divinité qui, dit le poème, confère au roi l'éclat d'un « rubis rayant, saphir oriental », plus luisant que le cristal : nouvel avatar du soleil de justice issu du Bas-Empire, symbole du Christ et du roi très chrétien<sup>48</sup>. Le refrain du poème répète à cinq reprises que Charles VIII est un futur « Imperant roy portant triple couronne ». Le roi de France est désormais clairement candidat à l'empire universel.

### Du soleil-roi au roi-soleil

Un autre facteur constitutif de l'image du roi-soleil dans la France médiévale mérite enfin d'être évoqué. Je veux parler de l'ensemble des traditions mythologiques, philosophiques et scientifiques, issues de l'Antiquité et enrichies par la culture médiévale, qui considèrent l'ordre physique du monde comme modèle du comportement humain, dont le souverain se doit d'être la figure la plus accomplie. Dans cette perspective, ce n'est pas le roi qui est représenté comme un soleil, mais l'astre du jour qui est considéré comme un roi du ciel et donné en exemple aux princes terrestres.

La première occurrence de cette thématique appliquée au roi de France se trouve, à ma connaissance, dans un superbe passage de l'*Image du monde* de Gossuin de Metz, relatif à la *translatio studii et imperii*. Voici l'extrait concerné, dans la version originale en vers, qui date de 1246 : /470/

Et la [à Athènes] regna chevalerie  
Premierement avec clergie.  
Puis fu a Romme translatee,  
K'encor est de grant renommee,  
Et chevalerie i revint,  
Qui touz jours pres de li se tint ;  
Et puis est revenue en France,  
Ou chevalerie a puissance  
Plus qu'en nul autre lieu du monde.  
Ainsi li uns a l'autre habonde :  
Chevalerie ensuit clergie  
Par tout ou plus est avancie.  
Dont li rois de France puet estre  
Joianz et liez quant il puet nestre  
De son regne tel seingnorie  
Comme est science de clergie [...]  
Mais puis k'ainsi est que clergie  
Est en France plus avancie,  
Par raison savoir en devroient  
Li hoir de France, s'il daingnoient.  
Car aussi comme li solaus  
Des estoiles est li plus bieaus  
Et fait mout de bien naistre au monde

---

48. Paris, BNF, ms fr. 2228, fol. 1. Voir R. W. Scheller, « Imperial Themes in Art and Literature of the early French Renaissance : the period of Charles VIII », *Simiolus*, 12 (1981-1982), 5-69, notamment 17 et 57 ; C. Beaune, *Le miroir du pouvoir*, Paris 1989, réimpr. sous le titre *Les manuscrits des rois de France au Moyen Age*, Paris 1997, 156.

## Le roi-soleil dans la France médiévale

Par la bonté qu'en lui habonde,  
Aussi doit li rois miex valoir  
Des autres genz et plus savoir  
De clergie et de sapiance,  
Si qu'il puisse par sa vaillance  
Entre l'autre gent si reluire  
K'autre gens s'en puissent conduire  
A bien faire et vers Dieu atraire  
Par l'exemple de son bien faire.  
Ainsi seroit il rois a droit  
En paradis et ci endroit<sup>49</sup>.

Dans cette sorte de miroir du prince, le soleil est donc le modèle du roi savant, à la fois cleric et chevalier, dont la vie /471/ exemplaire mérite le respect de ses sujets et le salut dans l'au-delà. Par la suite (v. 1043 et sq.), Gossuin identifie ce modèle que doivent suivre les « hoirs de France » à Charlemagne, ce qui, comme le remarque Chantal Connochie-Bourgne, est conforme à la prise de position des seigneurs et des clerics lorrains du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, fidèles au pape et au roi de France et ennemis de Frédéric II, dont l'existence est passée sous silence dans *l'Image du monde*<sup>50</sup>.

L'œuvre encyclopédique de Gossuin a eu une audience importante et durable, mais le passage en question ne semble pas avoir suscité la réflexion des proches du roi de France sur le sens du symbole solaire. Et c'est Nicole Oresme, le plus illustre intellectuel de l'entourage de Charles V, qui, dans sa traduction commentée du *Livre de politiques* d'Aristote (vers 1370), recense une série fort intéressante d'autorités en faveur du soleil-roi comme modèle politique<sup>51</sup> :

Et entre les corps du ciel est un souverain prince, car si comme Macrobes recite [*Comment. I, 20*], Tullus disoit ou .vi<sup>e</sup>. livre de la *Chose publique* que le soleil est prince des lumineres du ciel : *Dux et princeps rector ac moderator luminum reliquarum*. Et de ce dit Lucan : *Radiisque potentibus astra ire vocat, cursusque vagos ratione moratur* [*Pharsalia 10, 302*]. Car par le soleil sunt gouvernés les mouvemens des autres planetes. Et tous les anciens païens disoient que Jupiter est le souverain roy du ciel. Et Macrobes en son livre *De saturnalibus* [*Lib. I, 7*] monstre diffusement comment leurs theologiens, par Jupiter ou par Joves, entendoient le soleil. Et Albumasar dit en ses *Secrés* que le soleil ressemble au roy : *Sol dominatur astris et assimilatur regi*<sup>52</sup>. Et doncques nature humaine, qui se doit conformer en son gouvernement a la gubernacion du ciel aussi

---

49. C. Connochie-Bourgne, *L'Image du monde, une encyclopédie du XIII<sup>e</sup> siècle. Édition critique et commentaire de la première version*, thèse de Doctorat d'État, Université de Paris IV 1999, 3, 787-88, v. 991-1007 et 1017-1034. Voir *L'image du monde de maître Gossuin, rédaction en prose*, O.H. Prior éd., Lausanne 1913, 78.

50. Connochie-Bourgne, *L'image du monde*, 1, 72.

51. Maître Nicole Oresme, *Le Livre de politiques d'Aristote*, A.D. Menut éd., Philadelphie 1970 (*Transactions of the American Philosophical Society*, n.s., 60, part 6, 1970), 290.

52. Source non identifiée par A.D. Menut. Il s'agit des *Excerpta de secretis Albumasar* de Sadan, G. Federici Vescovini éd., « La versio latina degli *Excerpta de secretis Albumasar* di Sadan. Una edizione », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 65 (1998), 273-330 (308) : « Sol dominatur reliquis astris et assimilatur regi. Quando igitur fuerit in sua regione aut in proprio palatio, dominabitur omnibus aliis. »

comme un effect se conforme a sa cause, doit avoir en son regimen mondain un prince souverain. /472/

Oresme mentionne peu après la théorie des deux luminaires, mais c'est pour mieux récuser ensuite les autorités qui confortent une conception du pouvoir et du déterminisme naturel opposée à la sienne :

Et pour ce est ce une chose aussi comme hors nature que un homme regne sus gent qui ne entendent son maternel langage. Et est contre l'ordenance de Dieu en Deuteronomie, la ou il dit a son peuple : *Non poteris alterius generis regem facere, etc.* [Deut., 17, 15]. L'en ne doit pas avoir roy d'estrange nation. [...] Item, la posté roial est determinee et moderee en intension ou auctorité sus les subjects, si comme il appert ou .xxiii.<sup>e</sup> chapitre du tiers. Et donques par semblable, elle doit estre moderee en estension ou largesce du paiz. [...] Et di que royaume est de quantité moderee et mesuree et qu'universele monarchie temporele ne est pas juste ne expediente. [...] Au quart, ou fu dit que le solail est prince des corps du ciel, etc., je di qu'elle [la monarchie] se doit a ce conformer selon ce qu'il est possible et expedient, et non pas du tout. [...] Au sixte, qui parle des .ii. luminaires du ciel, etc., je di que se l'auctorité sacerdotal et la posté royal sunt semblables a ces grans luminaires en aucunes choses, il ne le sunt pas en toutes. Et donques se il ne est ou monde qu'une lune, il ne s'ensuit pas pour ce que il ne soit fors un prince terrien. Car aussi la lune es tousjours une : *Luna perfecta in eternum*. Et le prince est mortel<sup>53</sup>.

Oresme semble donc avoir parfaitement senti les dangers du modèle solaire et de la théorie des deux luminaires pour une monarchie française qu'il ne veut ni absolue, ni universelle, mais tempérée et limitée à l'espace national. Ce faisant, il s'oppose à d'autres conseillers de Charles V, comme le juriste Evrart de Trémaugon, et même s'il a peut-être influé sur l'effacement provisoire, opéré dans le *Songe du Vergier*, du thème du roi, soleil de justice, nous avons déjà vu à quel point sa position, à terme, est à contre-courant de l'évolution générale. En témoigne le triomphe du symbole solaire dans la France de la fin du XVe siècle, et notamment la cérémonie de première entrée de Charles VIII à Lyon, le 7 mars 1490<sup>54</sup>. /473/

Lors de cette entrée novatrice, le clou du spectacle est constitué par deux chars qui ont été conçus par le peintre Jean Perréal et par l'astrologue Simon de Phares, l'auteur du *Recueil des plus celebres astrologues*. Sur le premier char, qualifié de « cheriot et triomphe du souleil », ce dernier est personnifié par un enfant de douze ans dont l'âge signifie le parcours de l'astre du jour dans les signes du zodiaque, et qui porte une robe luisante et une torche à la main. Au moment précis où le roi passe devant le char, le rondeau de bois circulaire au milieu duquel il se trouve et sur lequel est représenté le zodiaque s'arrête de tourner, et l'enfant prend place sur le signe de feu dans lequel le soleil se trouve dans son domicile, le Lion.

Ainsi conçu, ce spectacle a deux niveaux de lecture : en dehors du jeu de mots, compréhensible par tous, entre le nom de la ville et celui du signe zodiacal,

---

53. Nicole Oresme, *Le Livre de politiques*, 291-93.

54. Je reprends ici, en le résumant et en y apportant certains compléments, le travail que j'ai consacré à cette entrée dans *Le « Recueil des plus celebres astrologues » de Simon de Phares, II, présentation et commentaire*, Paris 1999, 69-84 (commentaire) et 314-322 (éd. des documents).

quelques initiés ont dû saisir la référence à la tradition astrologique arabo-latine, que nous avons déjà vu invoquée par Oresme : la situation privilégiée du soleil en tant qu'astre du jour et sa position médiane au sein des sphères célestes dans le système de Ptolémée font dire, en effet, aux astrologues que le ciel est une monarchie dans lequel le soleil, entouré des planètes, est comme un roi placé au milieu de son royaume. Citons le *De judiciis astrorum* d'Hali Abenragel, que Simon de Phares considère comme son principal livre de référence en matière astrologique :

Saches que le soleil est la lumière et la chandelle du ciel, le gouverneur du monde, l'auteur des saisons [...] Il est le grand souffle vital du ciel, car les signes [du zodiaque] sont vivifiés en lui, et le signe dans lequel il se trouve, quel qu'il soit, exerce un pouvoir sur les autres signes, car il le vivifie et l'illumine [...] Son lieu dans le ciel est le quatrième, à savoir le milieu des sept planètes, comme s'il était un roi sage qui, considérant qu'il voulait tenir son royaume dans sa main par son intelligence, avait installé son siège au milieu de son royaume, afin d'en atteindre tous les côtés<sup>55</sup>. /474/

En outre, le signe du Lion, seul domicile du soleil, est qualifié par Simon de Phares de « signe royal et de victoire »<sup>56</sup>. Dans cette perspective, la localisation du soleil sur le signe du Lion au moment précis où Charles VIII pénètre dans la ville signifie que le roi entre alors dans un lieu dont la nature contribue au plein épanouissement du pouvoir royal. Mais elle signifie également, si l'on interprète à la lettre le texte d'Hali Abenragel, que la ville de Lion, même si elle est une ville frontière, située à la périphérie du royaume, est « vivifiée et illuminée » par la lumière du soleil, et qu'elle exerce de ce fait, elle aussi, lorsque le roi l'honore de sa présence, un pouvoir sur le reste du royaume. Ce message astrologique, qui constitue donc une double apologie du roi et de la ville de Lion, est cohérent avec les autres épisodes de l'entrée, notamment avec le Jardin de France gardé par un lion remettant au roi les clefs de la cité. Qu'il s'agisse du signe du zodiaque ou de l'animal, le lion est à la fois l'emblème de la ville et un symbole royal, tendant à assurer au souverain un pouvoir maximal dans son royaume.

D'autre part, si l'idée même de triomphe n'est pas absente des entrées princières françaises antérieures<sup>57</sup>, celle de « cheriot et triomphe du souleil » est tout à fait

---

55. Hali Abenragel, *De judiciis astrorum*, Venezia, E. Ratdolt, 1485, I, 4, *De naturis planetarum*, fol. 2vb : « Scito quod Sol est lumen et candela celi, gubernator mundi, factor temporum [...] Ipse est spiritus celi magnus, quia in eo vivificantur signa, et quodlibet signum quando est in eo, habet potestatem super alia signa, quoniam ipsum vivificavit et illuminat [...] Locus ejus in celo est quartus, scilicet medius 7 planetarum, sicut rex sapiens qui per sensum manu tenet regnum suum, et ex consideratione ponit sedem suam in medio regni sui, ut per omnia latera attingat ». Ce thème, développé dans la littérature cosmologique antique et médiévale, a été repris ensuite par Galilée, dans une perspective héliocentrique : voir E. Grant, *Planets, Stars and Orbs. The Medieval Cosmos, 1200-1687*, Cambridge (Mass.) 1994, 227, n. 28, et 452-54.

56. *Recueil*, éd. cit., I, 133, § IV, 30.

57. Le phénomène semble cependant récent en 1490. Voir R. Schneider, « Le thème du triomphe dans les entrées solennelles en France à la Renaissance », *Gazette des Beaux-Arts*, 1913, 85-106 ; J. Chartrou, *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1484-1551)*, Paris 1928. Voir surtout, dans la même sphère culturelle que celle qui nous occupe, les « trois triumphe » évoqués lors de l'entrée d'Anne de Beaujeu à Moulins, au début de 1489 : M. Lancelot, « Poème fait à la louange de la Dame de Beaujeu, sœur de Charles VIII », *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, VIII (1733), 579-601.

inédite. On pense inévitablement à une influence italienne, puisque les chars de triomphe jouent un rôle considérable dans les fêtes italiennes depuis 1440. Mais si l'existence de chars destinés à des feux d'artifices, notamment le jour du Samedi Saint, est attestée à Florence au /475/ XVe siècle<sup>58</sup>, j'ai vainement cherché les traces de la réalisation effective, en Italie, avant le 7 mars 1490, d'un char de triomphe du soleil ayant une signification politique avérée. L'entrée d'Eléonore d'Aragon à Ferrare en 1473 comportait un tableau vivant consacré au thème du triomphe des sept planètes, mais rien n'indique que le soleil ait été privilégié au cours de ce spectacle<sup>59</sup>. Et si l'on se réfère à une date contemporaine de celle de la première entrée de Charles VIII à Lyon, la documentation florentine fournit certes une piste intéressante, mais elle n'aboutit pas à la constatation d'une influence directe. Même si Laurent le Magnifique est bien l'auteur de plusieurs pièces de circonstance composées à l'occasion de fêtes, dont un *Trionfo dei sette pianetti*, chanson de Carnaval vraisemblablement écrite pour le Mardi gras de 1490 afin d'accompagner le défilé d'un char représentant les sept planètes, et un *Trionfo de quattro elementi*, aucune de ces pièces n'est relative au soleil<sup>60</sup>. Quant à l'*Elegia in septem stellas errantes* composée par l'humaniste et client des Médicis Naldo Naldi, peut-être à la même occasion, elle fait bien sûr l'apologie des Médicis, mais d'une façon toute différente que dans l'entrée lyonnaise : dans les 24 vers de ce poème où le soleil a la parole, l'origine du pouvoir bienfaisant des Médicis, assimilés à des *medices*, est attribué à l'influence de Phébus, mais il n'y est pas question, comme on pouvait s'y attendre, de comparer Laurent le Magnifique à un roi-soleil<sup>61</sup>. De toute façon, en 1490, le Mardi gras est tombé le 23 février, trop tard, semble-t-il, pour que ce /476/ char florentin des sept planètes ait pu servir de modèle au char lyonnais de Perréal et Simon de Phares.

La source la plus probable d'inspiration de ce char lyonnais du soleil se trouve donc dans l'iconographie astrologique. Le thème du quadrigé des saisons mené par un soleil tenant dans sa main une torche et entouré par le zodiaque est trop fréquent au Moyen Âge pour que j'ai besoin de m'y étendre<sup>62</sup>. Mais l'image du soleil sur un char et en domicile dans le signe du Lion est à la fois spécifique et tardive. On la voit notamment surgir, vers 1460, au sein du cycle des sept planètes et de leurs enfants attribué à Baccio Baldini (v. 1436-1487), gravé dans un atelier d'estampes florentin que l'on considérait autrefois comme celui de Maso Finiguerra (cf. les planches III et IV, qui relèvent de deux séries différentes). Le

---

58. F. Toor, *Festivals and Folkways of Italy*, New York 1953, 245.

59. Voir C. Falletti, « Le feste per Eleonora d'Aragona da Napoli a Ferrara (1473) », in *Teatro e culture della rappresentazione : lo spettacolo in Italia nel Quattrocento*, R. Guarino éd., Bologna 1988, 121-140, notamment 136 et n. 24.

60. *Tutti i Trionfi, carri, mascherate o canti carnascialeschi andati per Firenze dal Tempo de l Magnifico Lorenzo de 'Medici, fino all' anno 1559*, Firenze 1750, I, 24-25 et 150-51. Voir I. Cloulas, *Laurent le Magnifique*, Paris 1982, 329 ; P. Ventrone, « Feste et spettacoli nella Firenze di Lorenzo il Magnifico », in *Le tems revient : feste et spettacoli nella Firenze di Lorenzo il Magnifico*, Milano 1992, 21-53.

61. Cf. P. Ventrone, « Note sul carnevale fiorentino di età laurenziano », dans *Il Carnevale dalla tradizione arcaica alla tradizione colta del Rinascimento : convegno di studi* (Roma, 1989), M. Chabò et F. Doglio (dir.), Roma 1990, 321-366, notamment 359.

62. G. Kerschner, « Quadriga temporum. Zur Sol-ikonographie in mittelalterlichen Handschriften und in der Architekturdekoration », *Mitteilungen des Kunsthistorischen Institutes in Florenz*, XXXII (1988), 1-76.

soleil y est représenté sous les traits d'un jeune homme couronné, vêtu à la romaine, le visage auréolé de rayons, le bras gauche entourant un enfant (Phaéton) et le sceptre en main, assis sur un char léger traîné par quatre chevaux. Le char, également rayonnant et que l'on voit de côté, porte sur sa roue le signe du Lion. La légende explique que le soleil est une planète masculine postée sur le quatrième ciel, qu'il est chaud, colérique, ambitieux (*cupido di regnare*) et attiré par son métal et sa couleur de prédilection, à savoir l'or, que son jour est le dimanche – jour de l'entrée de Charles VIII – son domicile le Lion, son exaltation le Bélier<sup>63</sup>. Or Simon de Phares possédait des copies grossières de cette image, celles que l'imprimeur allemand Erhard Ratdolt avait fait reproduire dans plusieurs de ses éditions d'ouvrages astrologiques publiés à Venise et à Augsbourg, dont, entre autres, le *De magnis conjunctionibus* d'Albumasar<sup>64</sup> (planche V). On remarquera cependant /477/ un écart important entre cette gravure et la description du char de Perréal et Simon de Phares dans le programme de l'entrée : celui-ci s'inspire à la fois, semble-t-il, d'une image de ce type, et d'un schéma iconographique plus répandu en France, faisant apparaître le soleil sur son char, mais entouré de l'ensemble des signes du zodiaque. On en voit un exemple tardif, des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, dans un manuscrit des *Triumphes* de Pétrarque où une miniature représente magnifiquement le triomphe du Temps, dont le char est conduit par le soleil<sup>65</sup> (planche VI).

Quant à la tradition mythologique issue des *Métamorphoses* d'Ovide, elle était connue de Simon de Phares, et il n'est pas impossible qu'elle ait également inspiré le char en question. Le commentaire du livre II, chapitre 1, de la *Bible des poètes*, version remaniée de l'*Ovide moralisé*, publiée par Colard Mansion à Bruges, en 1484, compare en effet le soleil-Phébus, sage souverain conduisant son char avec justice et pondération, à son écervelé de fils, Phaéton, incapable de maintenir le char du soleil sur le « chemin royal », et ressemblant de ce fait au mauvais astrologue « qui, par son orgueil et outrecuidance, monter veult plus hault que a lui n'apartiengne ». Comparaison négative, donc, et où le signe du Lion ne joue aucun rôle. Mais comparaison intéressante, dans la mesure où la diffusion considérable de l'*Ovide moralisé* a pu contribuer à diffuser l'identification entre le soleil et le roi. C'est d'ailleurs dans un exemplaire de Charles VIII de la réédition

---

63. Sur ce célèbre cycle d'estampes, voir en dernier lieu D. Blume, *Regenten des Himmels. Astrologische Bilder in Mittelalter und Renaissance*, Berlin 2000, 183-191 et pl. 259-265.

64. Cette gravure, dans sa version normale en noir et blanc, se trouve notamment dans l'éd. d'E. Ratdolt du *Poeticon astronomicum* d'Hygin (Venise, 1482), dans celles des *Flores* et de l'*Introductorium in astronomiam* d'Albumasar (Augsbourg, 1488 et 1489), de l'*Astrolabium planum* de Jean Engel et de la *Compilatio de astrorum scientia* de Léopold d'Autriche (Augsbourg, 1489). Simon de Phares possédait, dès 1490-1491, les *Flores*, le *De magnis conjunctionibus* et l'*Astrolabium planum*. Sur Erhard Ratdolt (1462-1523), le plus grand imprimeur d'incunables mathématiques et astronomiques, voir G.R. Redgrave, *Erhard Ratdolt and his Works at Venice*, Londres 1894 ; R. Diehl, *Erhard Ratdolt. Ein meister drucker des XV. und XVI. Jahrhunderts*, Wien 1933 ; R. Risk, *Erhard Ratdolt, Master Printer*, Francetown 1982.

65. Paris, BNF, ms fr. 223, fol. 301v. Sur ce manuscrit et les versions françaises de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle du triomphe du Temps, tout à fait spécifiques par rapport aux vieillards ailés mais décrépits qui le représentent dans les manuscrits italiens des *Triumphes* de Pétrarque à la même époque, voir É. Pellegrin, *Manuscrits de Pétrarque dans les bibliothèques de France*, Padova 1966, 190-95 et 430-32 ; S. Cohen, *The image of Time in Renaissance depictions of Petrarch's "Trionfo del Tempo"*, Tel-Aviv 1982, notamment 125, 146-150 et 252.

de 1494 d'Antoine Vérard de la *Bible des poètes* que l'on trouve une miniature représentant la salle du trône du roi Phébus, entouré des signes du zodiaque et de la personnification /478/ des quatre saisons<sup>66</sup> (planche VII). Et Charles VIII est explicitement assimilé à Phébus dans un manuscrit ayant appartenu à Louis XII<sup>67</sup>.

Par son inspiration sûrement astrologique et peut-être mythologique, le char du soleil de l'entrée de Charles VIII à Lyon en 1490 constitue donc l'aboutissement d'un long processus, tout en marquant l'avènement d'une période nouvelle, qui annonce déjà le temps de Louis XIV. Mais il ne doit pas masquer l'essentiel : au Moyen Âge, l'application de la symbolique solaire à la royauté française est surtout liée, d'une manière d'abord implicite puis explicite, à la vénération pour le Christ, soleil de justice, et à l'assimilation du *rex Francie* à un *rex christianissimus*. Et les moments forts de ce processus de captation du sacré sont les règnes de Charlemagne et de trois rois de France, Saint Louis, Charles V et Charles VIII, qui ont été jugés particulièrement dignes de lui succéder, d'arborer le titre d'« empereur en son royaume », et de prétendre même, d'une façon messianique, à un pouvoir universel.

---

66. Paris, BNF, Rés. Vél. 559, fol. 12. Sur la *Bible des poètes* dans la version de Colard Mansion et Antoine Vérard et sur cet exemplaire de Charles VIII, voir notamment P. Maréchaux, « Les métamorphoses de Phaéon : étude sur les illustrations d'un mythe à travers les éditions des *Métamorphoses* d'Ovide de 1484 à 1552 », *Revue de l'art*, 90 (1990), 88-103, en particulier 88-93.

67. *Les alarmes de Mars sur le voyage de Millan, avecques la conquête et entree d'icelle* (1499) : Paris, BNF, ms fr. 5089, fol. 22.



Planche I. L'ordre de l'Étoile, dans l'exemplaire commandé par Charles V des *Grandes Chroniques de France* (vers 1375-1377). Paris, BNF, ms fr. 2813, fol. 394.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Planche II. Charles VIII en roi-soleil. Poème de Bénézet, vers 1496-1497. Paris, BNF, ms fr. 2228, fol. 1.

Le roi-soleil dans la France médiévale



Planche III. Le soleil et ses enfants. Gravure florentine attribuée à Baccio Baldini, vers 1460. Londres, British Museum.



Planche IV. Le soleil et ses enfants. Gravure florentine attribuée à Baccio Baldini, vers 1460. D'après S. Caroti, *L'astrologia in Italia...*, Roma 1983, 285.



¶ Sed signo ppria ☉ singulari sup ibuzethe sup vna reuolutionū ē regē cōsequi nocumētū z mortē plebi aduenire z cōmixtionē inimicōz ab oib⁹ ouyantib⁹ p̄ndir: z annus infructuosus erit z multiplicabunt bestie z ibūt quib⁹ reges ad alios z effundēt in parte occidentis sanguis z multiplicabūt interfectio illic z nobiles fient pauperes z pauperes fient diuites. Cte: significatio erit in modū cōmixtionis cū intrat capita in ceptionū reuolutū lū quas p̄dicim⁹ planete quidē appropianz cū illo sine eo quādo distātia eoz ad loca ista succedit in omnib⁹ reuolutionib⁹ z non p̄parat diuersitas significatiōnū nisi ex pte t̄m ascētionū z diuersitas situū planetaz cuius ascēdentū eoz z scdm q̄ p̄missim⁹ z ppter hoc rememorati sum⁹ significatiōne eius sup accidētia inferiora ex eo q̄ equidistat ip̄sis partib⁹ quarum rememoratiōne p̄missim⁹: sed significatio sue equidistantie in oibus signis magis significat q̄ super illud.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Planche V. Le char du soleil et le signe du Lion. Albumasar, *De magnis conjunctionibus*, éd. Erhard Ratdolt, Augsbourg, 1489, fol. e4v.

Le roi-soleil dans la France médiévale



Planche VI. Le soleil, conducteur du char de triomphe du Temps. Traduction française des *Triumphes* de Pétrarque. Paris, BNF, ms fr. 223, fol. 301v (début du XVIe siècle).

Le roi-soleil dans la France médiévale



Planche VII. La salle du trône du roi Phébus. Exemple de Charles VIII de la *Bible des poètes*, enluminé par le Maître de Jacques de Besançon, éd. Paris, Antoine Vérard, 1494. Paris, BNF, Rés. Vélin 559, fol. 12.